



Né en France de parent étranger, quelle démarche à 20 ans

Par Raphael13

Bonjour,

Je suis né en France et y ai toujours vécu de parents étrangers originaires d'un pays européen compris dans l'espace Schengen.

J'ai aujourd'hui 20 ans et je n'ai fait aucune démarche afin de demander la nationalité française auparavant, j'aimerais le faire aujourd'hui.

J'aimerais donc savoir quelles sont les démarches à faire afin d'obtenir ma nationalité française ?

J'ai vu qu'une personne étant dans ma situation pouvait obtenir la nationalité française juste en faisant une demande à l'âge de 18 ans.

Puis-je toujours le faire à 20 ans ou dois-je lancer une procédure de naturalisation ?

Quelle que soit la situation, combien de temps pensez-vous que cela me prendra ?

Je vous remercie d'avance pour vos réponses.

Bien cordialement,

Par ESP

Bonjour

Je ne ferai pas de grand exposé, je pense que ce lien Officiel est suffisant.

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F295#:~:text=%C3%80%2018%20ans-,Conditions,l'%C3%A2ge%20de%2011%20ans]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F295#:~:text=%C3%80%2018%20ans-,Conditions,l'%C3%A2ge%20de%2011%20ans[/url]

Par AGeorges

Bonsoir Raphael,

Qu'est-ce que ça fait d'être français sans le savoir ?